RECENSEMENT GÉNÉRAL DE L'AGRICULTURE 2023

Les premiers résultats



POLYNÉSIE FRANÇAISE
DAG
DIRECTION DE L'AGRICULTURE
Pū fa'aterera'a nō te 'ohipa fa'a'apu

ISPF
INSTITUT DE LA STATISTIQUE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE
PŪ NUMERARA'A RAU NO PŌRĪNETIA FARĀNI
Cultiver l'information et alimenter les idées

SOMMAIRE





INTRODUCTION **1**

1. Profil des exploitations agricoles polynésiennes ..... **2 à 7**

Encadré de définition et comparaison des seuils de 2012 et 2023 ..... 3 à 5

A) 4 080 exploitations agricoles 6

B) Population active agricole : 5 050 équivalents temps plein .. 6 à 7

C) Matériel utilisé 7

2. Profil des chefs d'exploitation ..... **8 à 9**

A) Une meilleure formation générale, mais une formation agricole toujours rare ..... 8 à 9

B) Les chefs d'exploitation et producteurs de coprah ont des activités diversifiées 9

C) Les agriculteurs sont satisfaits de leur travail, malgré des conditions économiques difficiles 9

3. Productions végétales ..... **10 à 19**

A) Surface agricole utilisée 10

B) Type de cultures végétales ..... 11 à 13

C) Cultures fourragères 14

D) Mode de faire valoir des terres 15

E) Destination du produit des cultures ..... 15 à 16

F) Irrigation des cultures 17

G) Fertilisation et protection des cultures 18

Encadré de comparaison des seuils de 2023 et points CAPL 19

4. Productions animales ..... **20 à 23**

A) L'apiculture en nette augmentation 21

B) Les élevages porcins en hausse 21

C) Plus d'élevages bovins, mais moins de bovins 22

D) ... de même que pour les caprins 22

E) Davantage d'élevages de volailles par rapport à 2012 ..... 22 à 23

F) Autres élevages 23

5. Coprahculture ..... **23 à 24**

Annexe : Liste des points CAPL pris en compte ..... **25 à 30**







INTRODUCTION

En Polynésie française, 4 080 exploitations agricoles ont été recensées lors du recensement général de l'agriculture (RGA) de 2023 atteignant ou dépassant au moins un seuil de production défini (cf. définition). Parmi elles, près de 1 200 sont des exploitations exclusivement dédiées au coprah.

La surface agricole utilisée pour les cultures végétales, hors cocoteraies, est de 3 135 ha, soit 0,8 % de la surface totale de la Polynésie française. La main-d'œuvre agricole s'élève à 5 050 équivalents temps plein (ETP) pour environ 9 500 personnes participant au travail agricole. Un quart seulement des chefs d'exploitation travaille à temps complet sur l'exploitation. Les chefs d'exploitation ont en moyenne 49 ans et 31 % sont des femmes.

Par rapport au précédent recensement agricole, le nombre de personnes participant au travail agricole (15 800 personnes en 2012) a reculé. L'élevage a cependant progressé.

1. PROFIL DES EXPLOITATIONS AGRICOLES POLYNÉSIENNES

Le recensement agricole a permis d'enquêter plus de 7 830 unités au deuxième semestre 2023. Ainsi, 60 enquêteurs et 8 gestionnaires d'enquête se sont déplacés dans la plupart des îles de Polynésie française pour interroger les chefs d'exploitation et les producteurs de coprah. La liste initiale a reposé sur un inventaire multi-sources issu du système d'information de la Direction de l'agriculture (DAG), des listes de producteurs de la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire (CAPL) ou de l'Huilerie de Tahiti, des entreprises inscrites au Répertoire territorial des entreprises (RTE), ainsi qu'au fur et à mesure des informations remontant du terrain pour intégrer de nouvelles unités.

Nombre total d'interrogations	**7 832**
Questionnaires complets (éligibles)	**5 263**
Inéligibles	**2 569**
Injoignables ou refus	*339*
Doublons	*238*
Fin d'activités	*888*
Auto-consommation	*257*
Installations récentes	*517*
Autres raisons de non-production	*49*
Autres activités	*281*

À l'issue du recensement, 4 080 unités validant au moins un seuil du RGA[1] 2023 ont été recensées parmi lesquelles se trouvent 1 411 producteurs de coprah ayant vendu plus de 2,7 tonnes au cours de l'une des trois précédentes années.





[1] Les 1 183 autres questionnaires complets ne valident aucun seuil 2023 de cultures, d'élevage ou de coprah. Parmi ceux-là, 958 ne font que de la culture, 152 uniquement de l'élevage et 73 sont pluriactifs parmi cultures, élevage et coprah.

Définition et comparaison des seuils de 2012 et 2023

Les seuils choisis pour le RGA 2023 définissent les critères qui déterminent qu'une exploitation agricole est considérée comme telle. Ces seuils sont établis en fonction de différentes variables, telles que la surface de production agricole utilisée, le nombre d'animaux élevés ou d'autres critères spécifiques à certaines productions (comme le tonnage de coprah produit et vendu à l'Huilerie de Tahiti). Les exploitants agricoles doivent également produire des produits agricoles (qui ne sont pas intégralement auto-consommés) et avoir une gestion courante indépendante.

Le respect de ces conditions assure en théorie que l'exploitation est un acteur économique en capacité de participer à une transaction commerciale à partir de sa production. En règle générale, les seuils déterminés pour chaque recensement ont donc pour objectif de vérifier que chaque exploitation enquêtée atteint une certaine dimension économique. Ces seuils ne prédéfinissent pas le champ du recensement, mais sont appliqués pendant ou après la phase d'enquête afin d'inclure uniquement dans le champ des résultats les unités qui sont au dessus de ces seuils.

Considérant que le RGA 2023 constitue la base de départ du suivi-évaluation du schéma directeur de l'agriculture polynésien, les seuils du RGA de Polynésie française ont été alignés sur les seuils pris en considération dans les départements d'Outre-mer lors du recensement de 2020 afin de :

- Permettre des comparaisons futures d'impacts de politiques publiques ou autres dispositifs d'aide, parfois hexagonaux ou européens ;
- Permettre des comparaisons avec les résultats publiés pour ces différentes collectivités ;
- Avoir des seuils stables dans le temps, les modifications des seuils dans les départements d'Outre-mer étant peu fréquentes et bien documentées.

Seuils choisis pour le RGA 2023 :

- Superficie agricole utilisée - 1 ha
- Terres arables - 1 ha
- Pomme de terre et ensemble des racines et tubercules - 3 000 m²
- Canne à sucre – 3 000 m²
- Cultures fruitières (y compris bananes et ananas) - 3 000 m²
- Jardins océaniens - 3 000 m²
- Ensemble PPAM, cultures ornementales et pépinières - 3 000 m²
- Légumes frais et fraises - 1 000 m²
- Serres et abris hauts - 100 m²
- 2 bovins de plus de 2 ans (y compris vaches)
- 6 brebis ou chèvres
- 1 truie mère
- 10 lapines mères
- 200 poulets
- 100 poules pondeuses
- 30 ruches
- 4 naissances d'équidés

Pour le coprah, le seuil retenu s'élève à 2,7 tonnes de coprah produit et vendu sur une année[2].

Rappel des seuils utilisés lors du RGA 2012 :

- Superficie agricole utilisée - 1 000 m²
- Vanille sous abri - 500 m²
- Horticulture sous abri - 500 m²
- Pépinière - 500 m²
- Bovins, caprins, ovins, équins : plus de 10 animaux de plus de 30 jours
- Porcins : plus de 10 animaux de plus de 30 kg
- Poules pondeuses et poulets de chair : plus de 100 animaux de plus de 30 jours
- Autres volailles : plus de 50 animaux de plus de 30 jours
- Ruches : plus de 20 ruches
- Lapins : plus de 20 lapins de plus de 30 jours

En 2023, 5 263 questionnaires complets ont été recueillis, incluant des informations sur les cultures, les élevages et/ou la production de coprah.

Seuils de 2023

Sur la base de ces questionnaires, 2 886 exploitations agricoles en Polynésie française ont été identifiées comme respectant au moins un des seuils de cultures et/ou d'élevage (hors seuil lié à la production de coprah) établis pour le RGA de 2023.

- Éleveurs : 770 exploitations respectent au moins un des seuils de 2023 lié à l'élevage ;
- Cultivateurs : 2 588 exploitations respectent au moins un des seuils de 2023 lié aux cultures.

Pour information : 1 194 unités respectent uniquement le seuil de 2,7 tonnes de coprah.

Seuils de 2012

Comparativement, 3 517 exploitations agricoles ont été identifiées en 2023 en approximant[3] les seuils de 2012.

- Éleveurs : 534 exploitations respectent au moins un des seuils de 2012 lié à l'élevage ;
- Cultivateurs : 3 323 exploitations respectent au moins un des seuils de 2012 lié aux cultures.

[2] Cette quantité choisie permet de cumuler 400 points CAPL et donc d'être considérée comme une exploitation agricole en Polynésie française.

[3] Quelques informations nécessaires pour appliquer strictement les seuils de 2012 manquent dans le RGA 2023 et notamment le nombre de jours nécessaires pour certaines espèces d'animaux.

Nombre d'exploitations par subdivision en 2023

	Avec les seuils de 2012 (approximation)	Avec les seuils de 2023
Australes	450	372
Îles Du Vent	1 104	877
Îles-Sous-le-Vent	948	742
Marquises	696	623
Tuamotu-Gambier	319	272
Total	**3 517**	**2 886**

En 2012 (avec les seuils de 2012), 4 484 exploitations agricoles avaient été recensées (hors producteurs de coprah). Le nombre d'exploitations a donc baissé de 21,6 % entre 2012 et 2023, soit une baisse d'environ 2 % par an.

Comparaison des deux ensembles d'exploitations

- 2 750 unités sont présentes dans les deux ensembles d'exploitations (celles respectant les seuils de 2012 et celles respectant les seuils de 2023) et seraient donc considérées comme des exploitations agricoles quels que soient les seuils choisis.
- 767 unités auraient été considérées comme des exploitations agricoles si les seuils de 2012 avaient été conservés :
  - > 727 en raison notamment de seuils liés aux cultures :
    - o 701 à cause de la SAU totale (1 000 m² vs. 10 000 m²) ;
    - o 26 en raison de la surface des pépinières (seuil de 500 m² en 2012).
  - > 43 en raison notamment de seuils liés à l'élevage :
    - o 36 à cause de l'écart du seuil relatif aux ruchers (20 vs. 30) ;
    - o 1 ou 2 en fonction des différents autres seuils suivants : autres volailles, caprins, porcins, poulets de chair et équidés.
- À l'inverse, 136 unités sont considérées comme des exploitations agricoles en 2023 alors qu'elles ne l'auraient pas été avec les critères de 2012.
  - > 89 en raison du seuil lié à la surface de serres en 2023 : 100 m² ;
  - > 47 en raison de seuils liés à l'élevage :
    - o 38 exploitants ont une truie mère (mais pas plus de 10 porcins de plus de 30 jours) ;
    - o 7 exploitants ont exactement 100 poules pondeuses ;
    - o 2 valident soit le critère 2023 des bovins soit celui des lapines mères.

Sur les 4 080 unités validant au moins un seuil du RGA 2023, 2 778 exploitations déclarent faire de la culture[4], 913 de l'élevage et 1 557 de la production de coprah. Environ 70 % des répondants ayant déclaré une production de coprah ne font que cela (pas de culture ni d'élevage) et 63 % des répondants ayant déclaré des cultures ne font que cela. Les éleveurs ne sont que 16 % à déclarer uniquement cette activité. Cette faible proportion s'explique en partie par le fait que, dès lors que leurs animaux disposent d'un pâturage, une activité de culture leur est attribuée.

[4] Les éleveurs disposant de pâturages ont été invités à cocher la case "Cultures" de façon à recenser les surfaces correspondantes.

A) 4 080 exploitations agricoles

En 2023, 4 080 exploitations agricoles ont été recensées dans le RGA. Parmi elles, 2 778 exploitent des cultures, 913 élèvent des animaux et 1 557 produisent du coprah, certains chefs d'exploitation exerçant plusieurs de ces activités (cultures et/ou élevages et/ou productions de coprah).

Environ 24 % des exploitations agricoles (hors producteurs de coprah exclusifs) sont dirigées par plusieurs coexploitants. Géographiquement, cette configuration de coexploitation est plus fréquente dans les Marquises et les Îles Sous-le-Vent (36 % et 31 % des exploitations). Ainsi, environ 800 coexploitants ont été recensés soit environ 460 emplois en ETP.

B) Population active agricole : 5 050 équivalents temps plein

Dans le RGA 2023, les questions relatives à la main-d'œuvre ont permis de distinguer différents types de main-d'œuvre : la main-d'œuvre permanente[5] familiale ou non, et la main-d'œuvre occasionnelle[6].

Au total, près de 9 570 personnes travaillent sur les exploitations agricoles. Elles effectuent un volume d'heures de travail correspondant à 5 050 ETP.

Parmi elles, 4 880 chefs d'exploitation et coexploitants effectuent 3 090 ETP soit 61 % du temps de travail total. Les autres sources de main-d'œuvre, permanente et occasionnelle, concernent 4 690 personnes, pour un volume de travail correspondant à 1 960 ETP. Dans les Îles Du Vent, la main-d'œuvre permanente non-familiale est plus nombreuse que la main-d'œuvre permanente familiale, tandis que partout ailleurs c'est l'inverse. Cette situation s'explique par la taille plus importante de ces exploitations et par un accès à l'emploi plus varié.

Le recours à la main-d'œuvre occasionnelle est plus fréquent aux Australes et dans les Îles Sous-le-Vent que dans les autres subdivisions.

Répartition de la population active agricole en 2023 (nombre et équivalents temps plein)

	Nombre de personnes	Équivalents temps plein
Chefs d'exploitation et producteurs de coprah	4 080	2 628
Coexploitants	802	460
Main-d'œuvre permanente familiale	1 753	1 052
Main-d'œuvre permanente non-familiale	935	729
Main-d'œuvre occasionnelle	1 998	182
Total de la population active agricole	**9 568**	**5 051**

[5] La main-d'œuvre permanente inclut toute personne travaillant, salariée ou non, à temps partiel ou à temps complet sur l'exploitation pendant au moins huit mois sur l'année (quel que soit le temps de travail).

[6] La main-d'œuvre occasionnelle ou saisonnière (y compris les stagiaires) et d'appoint (hors apprentis) y compris la main-d'œuvre familiale et le *woofing* (main-d'œuvre ponctuelle avec travail en échange de nourriture et hébergement) inclut tout personne ayant travaillé moins de huit mois sur l'exploitation, quelle que soit la quantité de temps de travail.

Mode de calcul des emplois en équivalent temps plein à partir des effectifs et temps de travail

Deux types de calculs ont été réalisés à partir des données pour pouvoir établir des emplois en équivalent temps plein (ETP).

Pour la main-d'œuvre permanente (considérée comme présente toute l'année sur l'exploitation dès lors qu'elle y travaille plus de huit mois), les coexploitants et les exploitants, le temps de travail de chaque personne employée sur l'exploitation a été renseigné dans le questionnaire. Quatre modalités étaient proposées : "moins d'un mi-temps", "mi-temps", "entre mi-temps et temps complet" et "temps complet". Ces modalités ont été considérées respectivement équivalentes à 0,25, 0,5, 0,75 et 1 ETP, ce qui a permis d'obtenir les équivalents temps plein pour ces différentes catégories.

Pour la main-d'œuvre occasionnelle, le temps de travail total sur l'année a été déclaré. Un calcul d'ETP précis a donc pu être réalisé, sachant qu'un ETP correspond à 1 600 heures travaillées sur l'année.

C) Matériel utilisé

En 2023, de nombreuses questions ont été posées sur l'utilisation et la possession de matériel pour le traitement des récoltes, la protection des cultures, l'entretien du sol, la traction et le transport de marchandises. À ce stade, la comparaison avec 2012 est difficile à opérer notamment en raison de l'évolution des listes de matériel proposé, mais l'augmentation de la proportion d'utilisateurs de ces différents types de matériel est significative.

Ainsi, les cultivateurs sont 13 % à utiliser du matériel pour le traitement des récoltes, 31 % pour la protection des cultures et 21 % pour l'entretien du sol. Avec les éleveurs, ils sont 19 % à utiliser du matériel pour la traction et 64 % pour le transport.



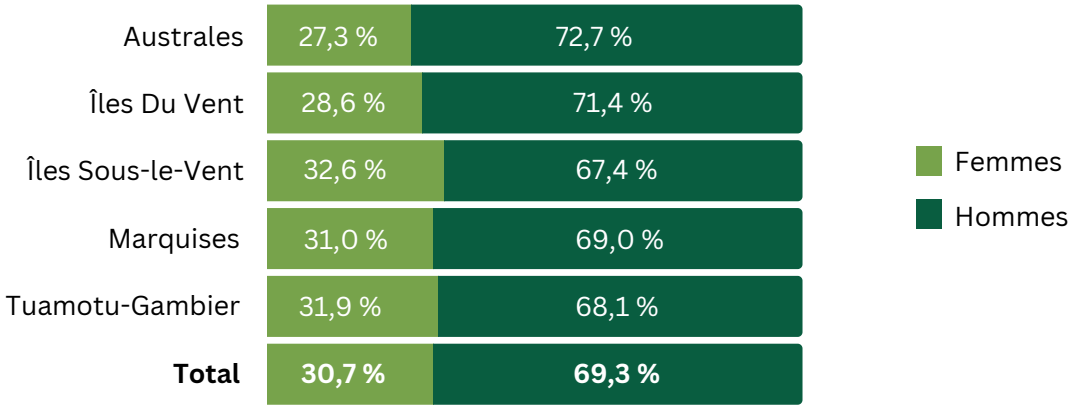





2. PROFIL DES CHEFS D'EXPLOITATION

En 2023, les chefs d'exploitation et producteurs de coprah sont au nombre de 4 080. Parmi eux, 31 % sont des femmes soit une augmentation de deux points par rapport à 2012. Le taux de féminisation avait déjà rapidement augmenté entre 1995 et 2012, passant de 18 % à 29 %. Par subdivision, en 2023, ce taux est beaucoup plus homogène qu'il ne l'était en 2012, avec un minimum de chefs d'exploitation femmes aux Australes (27 %, + 6 points par rapport à 2012), et un maximum dans les Îles Sous-le-Vent (33 %, - 5 points par rapport à 2012).

Répartition des chefs d'exploitation par genre



L'âge moyen en 2023 des exploitants agricoles est stable, à 49 ans. Néanmoins, les classes d'âges se rééquilibrent avec une augmentation de la part des agriculteurs de moins de 40 ans (de 22 % en 2012 à 28 % en 2023), et une augmentation de la part des 60 ans et plus (23 % en 2023). En termes d'âge des chefs d'exploitation, la subdivision des Tuamotu-Gambier présente, comme en 2012, une vraie spécificité. Les moins de 40 ans y représentent 39 % des agriculteurs et producteurs de coprah (+ 8 points par rapport à 2012) et les plus de 60 ans représentent seulement 14 %. L'explication probable est que les producteurs de coprah sont largement majoritaires dans les Tuamotu-Gambier par rapport aux exploitants agricoles et que cette activité nécessite une condition physique adaptée. À l'inverse, dans les Îles Du Vent, les plus de 60 ans représentent 31 % des exploitants et les moins de 40 ans seulement 22 %.

A) Une meilleure formation générale, mais une formation agricole toujours rare

Les niveaux de formation générale ont connu une progression significative depuis 2012. En 2023, 29 % des exploitants indiquent ainsi ne pas être allés au collège, contre la moitié d'entre eux en 2012. La part des exploitants qui sont allés au moins jusqu'au lycée passe de 19 % à 30 %, et 6 % des exploitants ont fait des études post-bac. Le niveau de formation agricole reste cependant peu élevé : la proportion des chefs d'exploitation n'ayant suivi aucune formation agricole (ayant donc appris sur le tas) reste très élevée et stable, à 91 %. Près de 17 % des chefs d'exploitation ont néanmoins suivi au moins un module de formation continue (stages ou autres depuis la fin des études) dans le domaine agricole ou en lien avec leur métier (exemples : comptabilité, gestion, etc.).

Un quart seulement des chefs d'exploitation déclarent travailler à temps complet sur leur exploitation, les autres complètent leurs revenus avec d'autres activités.

B) Les chefs d'exploitation et producteurs de coprah ont des activités diversifiées

En Polynésie française, près de 80 % des chefs d'exploitation et producteurs de coprah ont pour activité principale (en temps passé) leur travail sur l'exploitation. Parmi les autres, un chef d'exploitation ou producteur de coprah sur dix exerce une activité salariée en activité principale, 4 % sont retraités, 2 % se déclarent principalement commerçants, 2 % pêcheurs et 2 % artisans. Dans les Australes et les Marquises, ce chiffre atteint 7 %.

Les chefs d'exploitation ont déclaré l'ensemble de leurs activités au-delà de leur activité principale. Ainsi, alors qu'ils ne sont que 2 % à le déclarer comme activité principale, un peu plus de 40 % des chefs d'exploitation et producteurs de coprah déclarent faire de la pêche.

C) Les agriculteurs sont satisfaits de leur travail, malgré des conditions économiques difficiles

Le portrait économique des chefs d'exploitation en Polynésie française montre des personnes en difficulté en termes de revenus. Plus d'un quart des chefs d'exploitation déclare que le revenu issu de leurs productions agricoles ne leur permet pas d'acheter ce dont ils ont besoin pour leur nourriture ou les produits essentiels. Faire des économies est donc extrêmement difficile et rare ; ils sont plus de la moitié à ne pas pouvoir épargner (en ajoutant ceux qui ne subviennent pas à leurs besoins essentiels à ceux qui ne peuvent pas faire d'économie). La situation est moins difficile aux Australes, puisqu'ils sont 38 % à déclarer faire des économies régulièrement.

Seuls 8 % des chefs d'exploitation déclarent que leurs revenus augmentent au fil du temps, et seulement moins de 4 % aux Marquises. Un peu moins d'un agriculteur sur deux n'a aucun revenu ou déclare constater une baisse de ses revenus au cours du temps.

À la question de savoir quelle serait leur situation en cas de catastrophe majeure (exemples : inondations, sécheresse ou maladies), la réponse est contrastée. De manière globale, ils sont 53 % à déclarer qu'ils auront une bonne capacité de rétablissement et 12 % à penser qu'ils n'en auraient aucune. Aux Îles Du Vent et aux Tuamotu-Gambier, l'optimisme est plus réservé puisque seulement 48 % et 45 % des agriculteurs pensent pouvoir rebondir en cas d'importants soucis exogènes, et 15 % et 21 % ne pensent pas pouvoir s'en remettre.

Malgré toutes ces difficultés, le métier de chefs d'exploitation plaît et est exercé par des passionnés : leur indice de satisfaction au travail est ainsi de huit sur dix.





3. PRODUCTIONS VÉGÉTALES

A) Surface agricole utilisée

En 2023, la surface agricole utilisée (SAU) pour les cultures végétales, hors pâturages et cocoteraies, s'élève à 3 135 ha. 43 % de cette surface se trouve aux Îles Du Vent, 27 % aux Marquises, 18 % aux Îles Sous-le-Vent et 11 % aux Australes. Les Tuamotu-Gambier représentent, quant à eux, moins de 2 % de la surface.

Nombre d'exploitations par SAU déclarée[7], subdivision et surface associée

	5 000 m² ou moins de SAU	Plus de 5 000 m² à 1 ha de SAU	Plus de 1 ha à 5 ha de SAU	Plus de 5 ha de SAU	Surface de productions végétales*
Australes	105	98	144	17	354
Îles Du Vent	288	204	273	59	1 333
Îles Sous-le-Vent	317	190	190	32	550
Marquises	121	169	251	77	850
Tuamotu-Gambier	139	36	52	16	48

* hors pâturages et hors cocoteraies

Comparaison avec le RGA de 2012

Lors du recensement de l'agriculture de 2012, 39 159 hectares ont été recensés. En retirant la cocoteraie, la SAU en 2012 était de 10 144 ha. Ces 10 144 ha correspondaient à 6 961 ha de pâturages et 3 183 ha de cultures végétales.

Surface agricole utilisée par type de culture

	Surface en 2012 (ha)	Surface en 2023 (ha)
10 - Cultures maraîchères	341	393
20 - Cultures vivrières	506	272
30 - Cultures fruitières (hors cocoteraies)	1 382	1 439
40 - Feuillages et cultures florales (hors pépinières)	156	146
50 - Plantes aromatiques, stimulantes et médicinales	313	238
60 - Pépinières (plantes vendues en pot)	n.d.	10
70a - Cultures fourragères : pâturages	6 961	1 507
70b - Cultures fourragères : maïs fourrage, ensilage et sorgho	n.d.	58
80 - Jachères	233	485
Jardins océaniens	n.d.	93

n.d. : non disponible

[7] La SAU déclarée inclut les pâturages et les cocoteraies déclarés par les chefs d'exploitation.

B) Types de cultures végétales

Les cultures maraîchères progressent



En 2023, 663 exploitants cultivent 393 ha de produits maraîchers. En 2012, ils étaient 622 sur 341 ha, soit une augmentation de 7 % de leur nombre, et de 15 % en superficie. Parmi eux, 203 exploitants sont des femmes, soit 31 %. Elles gèrent des surfaces en moyenne de 0,3 ha contre 0,7 ha pour les hommes.

Par subdivision, l'augmentation est générale, sauf dans les Îles Sous-le-Vent où la baisse est sensible, de 254 à 155 exploitations (- 39 %). Aux Tuamotu-Gambier, la hausse est forte (+ 100 %), mais avec une petite surface totale tout comme aux Marquises (+ 150 %). Si en 2012 il y avait plus d'exploitants cultivant des produits maraîchers dans les Îles Sous-le-Vent, ce sont maintenant les Îles Du Vent qui occupent la première place.

En termes de SAU, les principales cultures maraîchères sont le chou, la pastèque et la carotte. En nombre d'exploitants, ce sont le concombre, la tomate et le *pota*.

Les cultures vivrières sont en net recul ...



1 058 exploitants cultivent 272 ha de produits vivriers en 2023. En 2012, ils étaient 1 964 sur 506 ha, soit une baisse de 46 %. La surface moyenne reste la même. Ces exploitants sont 29 % à être des femmes. La baisse importante du nombre d'exploitants de ces cultures se retrouve dans toutes les subdivisions, sauf aux Marquises (+ 7 %) et aux Tuamotu-Gambier où les effectifs sont peu importants en comparaison. Il y a 39 % d'exploitants en moins dans les Îles Du Vent, 67 % en moins dans les Îles Sous-le-Vent et 54 % en moins aux Australes.

Le taro, le manioc et le *fe'i* sont toujours les plus cultivés, en nombre d'exploitants comme en SAU.

... et les cultures fruitières (hors pépinières et hors cocoteraies) aussi



En 2023, 1 648 exploitants cultivent 1 439 ha de produits fruitiers. En 2012, il y avait 2 343 exploitations de cultures fruitières pour une SAU de 1 382 ha : leur nombre baisse de 30 % tandis que la SAU augmente de 4 %. Ainsi, la SAU moyenne de ces exploitations augmente de 0,6 ha en 2012 à 0,9 ha en 11 ans. Trois exploitants sur dix sont des femmes, et leurs exploitations sont en moyenne un peu plus petites (7 600 m²) que celles des hommes (9 200 m²).

Le nombre d'exploitants en cultures fruitières baisse partout sauf aux Tuamotu où il double, de 38 à 74, effectif toutefois faible en lien avec le contexte pédoclimatique contraignant, mais il ne baisse que de 9 % aux Marquises. La SAU double aux Marquises, demeure stable aux Îles Sous-le-Vent et aux Tuamotu-Gambier, et baisse sensiblement aux Îles Du Vent (- 28 %) ainsi qu'aux Australes (- 25 %). Ainsi, la SAU moyenne des cultures fruitières aux Marquises et aux Îles Sous-le-Vent double.

En nombre d'exploitants, le citron et la banane sont présents chez plus de 1 000 exploitants. Ce sont avec ces fruits que l'on retrouve les plus grandes SAU ; environ 700 exploitants cultivent la mangue et le pamplemousse pour un peu plus de 200 ha de SAU. L'ananas n'est présent que sur 400 exploitations, mais pour presque 180 ha.

Les exploitations de feuillages et cultures florales (hors pépinières) sont moins nombreuses, mais s'agrandissent …



515 exploitations cultivent au total 146 ha de cultures florales. En 2012, elles étaient 701 exploitations (soit une baisse de 27 %) pour 156 ha (soit une baisse de 6 %). Ainsi, les exploitations se sont agrandies.

La part des femmes chefs d'exploitation est plus élevée (39 %) que pour les autres cultures, mais n'a pas significativement évolué par rapport à 2012, où elle était de 42 %. De plus, la taille moyenne de leur exploitation (0,3 ha) est plus élevée de 20 % que celle des hommes. La subdivision des Îles Du Vent est encore la zone principale de production avec 172 exploitations. Le nombre d'exploitations baisse partout sauf aux Australes où il passe de 49 à 124. La SAU dédiée à cette production augmente aussi aux Australes, passant de 10 à 22 ha, et baisse fortement dans les Îles Du Vent, puisqu'elle était de 94 ha en 2012 contre 66 ha en 2023.

Le *tiare* Tahiti est la culture la plus présente en nombre d'exploitations et la plus étendue en SAU. Les feuillages (cordyline, croton, aglaonema, misère, etc.) et le pandanus arrivent après. L'alpinia (*opuhi*) compte plus de 150 exploitants, mais avec une SAU plus petite.

… tout comme les cultures de plantes aromatiques, stimulantes et médicinales



Près de 730 exploitations cultivent pour 238 ha de plantes aromatiques en 2023. En 2012, elles étaient 1 101 exploitations pour 313 ha (soit respectivement une baisse de 34 % et de 24 %). Ainsi, la SAU moyenne augmente de 18 %. Une femme sur trois a la responsabilité de cheffe d'exploitation dans ce type de culture, chiffre stable par rapport à 2012. Leur SAU moyenne est de 0,3 ha, soit 16 % de moins que la SAU moyenne de leurs homologues masculins. Le nombre d'exploitants augmente aux Tuamotu-Gambier et baisse dans les autres subdivisions. La SAU totale suit le même constat, sauf qu'elle augmente aux Îles Du Vent.

C'est naturellement la vanille qui domine en termes de nombre d'exploitations, sous serre, ombrière ou en ombrage naturel, suivie de la culture du nono. Pour la SAU, c'est le nono qui a le plus de surface, suivi de la canne à sucre, puis vient en troisième position la vanille.

Les pépinières (plantes vendues en pot) sont en grande majorité dans les Îles Du Vent



Les pépinières cumulent 10 ha de surface, pour 71 exploitants au total. La surface est concentrée aux Îles Du Vent avec 8,5 ha. 41 % de ces exploitations sont gérées par des femmes.

La plupart de ces pépinières concernent des fleurs ornementales (plantes vertes et potées fleuries, orchidées, etc.) que ce soit en nombre d'exploitants ou en SAU.

Les terres en jachères ont plus que doublé



En 2023, 502 exploitants ont déclaré de la jachère, ce qui représente 485 ha. Ainsi, par rapport à 2012, la surface a plus que doublé puisqu'elle était de 233 ha. La répartition par subdivision a sensiblement changé. En 2023, les Marquises cumulent 204 ha de jachères et les Îles Du Vent 194 ha.

Pratiquement 100 ha de jardins océaniens



Il s'agit d'un mode de culture traditionnel installé en général sur des surfaces assez réduites (souvent moins d'un hectare) qui regroupent une grande diversité de productions non organisées. Historiquement, ces surfaces visaient à fournir l'alimentation complète de toute une famille : racines, fruits, légumes, alimentation des animaux. Aujourd'hui, si ces parcelles contribuent toujours à l'alimentation familiale, des cultures de rente commerciales s'y sont développées, même si elles ne sont pas toujours prépondérantes.

En 2023, 154 jardins océaniens sont recensés en Polynésie française, la plupart (133) dans les îles de la Société. La surface totale est de 93 ha, pour une surface moyenne de 0,6 ha. Un tiers de ces jardins océaniens sont gérés par des femmes.

C) Cultures fourragères

En 2023, près de 400 exploitants de cultures fourragères cultivent 1 565 ha dont 1 507 ha de pâturages. En 2012, environ 6 960 ha de pâturages avaient été recensés. L'écart important sur les cultures fourragères entre 2012 et 2023 est lié à une différence de prise en compte des pâturages extensifs à faible productivité, entre les deux recensements.

En 2023, seuls les pâturages suivants ont été comptabilisés :

- Pâturage/Prairie naturelle : terres n'ayant pas fait l'objet d'un ensemencement, mais qui sont entretenus, c'est-à-dire qui ne sont pas recouverts de brousse empêchant le pâturage (ou sur moins de 20 % de la surface totale) ;
- Pâturage/Prairie améliorée : terres ayant fait l'objet d'un ensemencement de fourrage à condition que cette terre ait été entretenue depuis (absence de brousse, etc.) ;
- Autres : terres que l'état d'entretien ne permet pas de classer en pâturages naturels, mais qui ont effectivement servi, au cours des douze derniers mois, à la pâture des animaux de l'exploitation (exemple : parcours productifs).

Zoom sur les écarts de surfaces de pâturages entre 2012 et 2023

	Surface de pâturages (ha) en 2012	Surface de pâturages (ha) en 2023
Australes	1 070	24
Îles Du Vent	612	506
Îles-Sous-le-Vent	303	112
Marquises	4 975	865
Tuamotu-Gambier	1	0

En 2012, aux Marquises, une SAU de 4 975 ha a été comptabilisée pour des pâturages en grande partie peu productifs dédiés aux élevages extensifs. Avec la différence de définition d'un pâturage, pour les Marquises en 2023, la SAU mesurée est de 865 ha.

Autre différence importante : aux Australes, à Rapa, 1 000 ha de pâturages avaient été recensés en 2012 ainsi qu'un troupeau de 600 bovins. Aucun pâturage tel que défini en 2023 n'a été recensé pour cette île lors du dernier recensement. De même, aucun élevage bovin n'a été recensé sur Rapa en 2023, les bovins étant aujourd'hui en divagation, sans lien avec des exploitations agricoles établies.

D) Mode de faire valoir des terres

Environ 5 727 ha de cultures ont été mesurés et en grande partie géolocalisés lors du recensement général de l'agriculture de 2023 sur les 5 888 ha de surface agricole utilisée déclarée.

Ces hectares correspondent aux surfaces de productions végétales (3 135 ha), aux pâturages (1 507 ha) mais également aux cocoteraies déclarées par les chefs d'exploitation présents dans l'échantillon (environ 1 240 ha sans lien évident avec une éventuelle production de coprah).

Les cocoteraies et la coprahculture faisant l'objet d'un traitement particulier, la majorité de l'analyse porte sur les cultures végétales hors cocoteraies qui ont été détaillées ci-avant. Néanmoins, ces mesures géolocalisées permettent de mettre en avant la répartition des surfaces en fonction du mode de faire valoir des terres.

Les principaux modes de faire valoir des terres sont la location au Pays (un quart de la surface agricole), la propriété en indivision (un quart de la surface agricole) et la pleine propriété, pour (un quart chacune de la surface agricole).

Faire valoir des terres	Pourcentage de la surface concernée
1 - Propriétaire du terrain	25,1 %
2 - Locataire pays	27,3 %
3 - Autre locataire	10,9 %
4 - Métayer - gardien	2,8 %
5 - Usufruitier	4,4 %
6 - Occupant sans titre (occupation précaire)	4,2 %
7 - Co-indivisaire (propriétaire en indivision)	25,3 %

E) Destination du produit des cultures

Pour chacun de leur type de cultures, les chefs d'exploitation ont déclaré la destination des produits de ces cultures. Ces données très détaillées ont été synthétisées de la manière suivante :

- Trois tailles d'exploitations par type de cultures : les petites de 0 à 0,3 ha, sauf pour le maraîchage (de 0 à 0,1 ha), les moyennes de 0,3 (ou 0,1) à 1 ha, et les grandes au-dessus de 1 ha ;

- Trois regroupements de destination des produits : 13 modalités étaient proposées pour répartir les 100 % des produits des cultures, elles ont été regroupées entre « destination hors vente » (autoconsommation, alimentation des animaux, dons, échanges), « ventes directes » (aux particuliers, sur internet) et « ventes aux professionnels ».

Pour la culture maraîchère, 20 % des petites exploitations consacrent plus de 75 % de leur production à des destinations hors vente, ce n'est quasiment jamais le cas pour les exploitations plus grandes. À l'inverse, une petite exploitation sur deux utilise moins de 25 % de sa production pour du hors vente ; c'est le cas pour neuf exploitations moyennes et grandes sur dix. Pour la vente directe, les petites et moyennes surfaces y ont recours pour plus de 75 % de leur production pour une sur quatre d'entre elles, contre une sur dix des plus grandes. Ainsi, six grandes exploitations sur dix vendent plus de 75 % de leur production aux professionnels contre un tiers des moyennes et 13 % des plus petites. C'est le même constat en plus prononcé pour les cultivateurs de plantes.

La culture vivrière offre des constats sensiblement identiques, même si les différences sont moins marquées que pour la culture maraîchère. La production non vendue concerne plus souvent les petites exploitations, et la vente aux professionnels plus souvent les grandes. Ainsi, pour la vente aux professionnels, les exploitations qui vendent plus de 75 % de leur production sont 20 % chez les grandes, 16 % chez les moyennes et 10 % chez les petites.

Pour la culture fruitière, il y a beaucoup moins de différences entre petites, moyennes, et grandes surfaces de culture. Le chiffre le plus parlant concerne la vente aux professionnels. La part des exploitations qui vendent plus de 75 % de leur production aux professionnels est de 30 % pour les plus grandes (contre 60 % pour le maraîcher), de 18 % pour les moyennes et de 22 % pour les plus petites.

Les exploitations qui cultivent les plantes aromatiques ont une spécificité : elles vendent aux professionnels plus de 75 % de leur production plus d'une fois sur deux pour les petites exploitations, et jusqu'à trois fois sur quatre pour les grandes. Naturellement, neuf sur dix environ, quelle que soit leur taille, vendent moins d'un quart de leur production directement ou la consomme en hors vente.

Pour les plantes vendues en pot, la plupart du temps, ce sont sur des petites surfaces de production. La part la plus importante est destinée à la vente directe.











F) Irrigation des cultures

58 % des chefs d'exploitation déclarent irriguer leurs surfaces agricoles. Parmi ceux qui disposent de surfaces irrigables (qu'ils aient ou non irrigué entre septembre 2022 et août 2023), près de la moitié prélève de l'eau au moins d'un réseau individuel (48 %), environ autant en prélèvent d'un réseau collectif communal (48 %) et 14 % des exploitants prélèvent de l'eau du réseau collectif agricole.

Le mode d'irrigation le plus fréquemment utilisé parmi les exploitants est l'arrosage manuel (tuyau, cuve sur tracteur, etc.) pour 80 % d'entre eux. Ensuite, viennent les autres dispositifs tels que les canaux d'irrigation (tarodière, etc.) pour 15 % des exploitants, le goutte à goutte pour 11 %, l'aspersion pour 9 % et enfin les micro-asperseurs pour 3 % des exploitants.

Entre septembre 2022 et août 2023, environ 41 % de la surface de cultures végétales (hors cocoteraies et pâturages) exploitées par ces 58 % des chefs d'exploitation ont été irriguées, ce qui représente 23 % de l'ensemble des surfaces de cultures végétales avec de fortes disparités selon les types de cultures : environ 87 % des pépinières, 58 % des cultures maraîchères et seulement 10 % des plantes aromatiques, stimulantes et médicinales.

Type de culture	Pourcentage de surfaces irriguées
10 - Cultures maraîchères	58,0 %
20 - Cultures vivrières	28,3 %
30 - Cultures fruitières (hors cocoteraies)	21,7 %
40 - Feuillages et cultures florales (hors pépinières)	22,3 %
50 - Plantes aromatiques, stimulantes et médicinales	10,1 %
60 - Pépinières (plantes vendues en pot)	86,9 %
70 - Cultures fourragères (hors pâturages)	0,2 %
80 - Jachères	-
90 - Jardins océaniens	23,6 %
Ensemble des cultures	**22,5 %**







G) Fertilisation et protection des cultures

Les données concernant la fertilisation et la protection des cultures révèlent les pratiques agricoles diversifiées en matière d'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais parmi les exploitants agricoles. Environ 84 % des exploitants (cultivateurs et éleveurs) ne recourent pas à l'utilisation de produits phytosanitaires, tandis que 16 % y ont recours. Ces 16 % d'exploitants représentent une superficie agricole utilisée (SAU) associée de 981 hectares (dont 800 hectares de productions végétales, hors cocoteraies et hors pâturages, parmi les 3 135 ha).

Les pratiques varient d'une subdivision à l'autre. Les Tuamotu et les Marquises affichent les parts les plus élevées d'exploitants n'utilisant pas de produits phytosanitaires (plus de 98 %), tandis que les Îles Sous-le-Vent ont la part la plus faible (75 %). Les types de produits phytosanitaires les plus utilisés sont les produits chimiques de synthèse (83 %). 9 % des exploitants utilisent uniquement des produits biologiques et 9 % des exploitants utilisent des produits des deux types (chimiques et biologiques).

	Pourcentage d'utilisation de produits phytosanitaires
Australes	15,3 %
Îles Du Vent	23,3 %
Iles Sous-le-Vent	25,1 %
Marquises	1,6 %
Tuamotu-Gambier	1,2 %
Ensemble de la Polynésie française	**15,7 %**

En ce qui concerne l'utilisation des engrais, les données révèlent également des disparités entre les subdivisions. Plus de 50 % des exploitants des Îles Du Vent utilisent des engrais. À l'inverse, moins de 30 % des exploitants des Marquises et des Tuamotu en utilisent. Les engrais utilisés sont des engrais organiques (par 40 % des exploitants qui utilisent des engrais), suivis des engrais de synthèse (29 %) et des engrais minéraux biologiques (10 %). 21 % des exploitants utilisent différents types d'engrais. Les volumes utilisés ne sont pas mesurés via le questionnaire du RGA.

Ces données mettent en lumière les pratiques agricoles variées adoptées par les exploitants agricoles, reflétant les conditions spécifiques à chaque archipel ainsi que les choix individuels des agriculteurs en matière de fertilisation et de protection des cultures.

En 2023, environ 430 cultivateurs épandent des engrais organiques sur leurs cultures et 72 % d'entre eux le font de façon manuelle. La comparaison ne peut être effectuée concernant l'épandage avec 2012, car il n'existait pas de données sur le sujet.

Comparaison des seuils 2023 et points CAPL

4 080 exploitations agricoles en Polynésie française respectent au moins un des seuils de cultures et/ou d'élevage (y compris les 2,7 tonnes de coprah) établis pour le RGA de 2023. Les seuils utilisés sont ceux pris en compte pour les RGA des départements d'Outre-mer et ne correspondent pas exactement aux seuils du registre de l'agriculture de Polynésie française.

En effet, pour être considérée comme une exploitation agricole en Polynésie française, il faut s'inscrire au registre de l'agriculture et atteindre le seuil de 400 points ou plus sur la base du barème présent en annexe de l'arrêté n° 668 CM du 6 mai 2013 relatif à la Chambre et au registre de l'agriculture et de la pêche lagonaire (partie I - Activités agricoles). Or, contrairement aux seuils du RGA 2023, les points CAPL se cumulent. Ainsi, 4 304 unités interrogées dans le cadre du RGA atteignent ou dépassent les 400 points. La correspondance de ces points avec les données du RGA est détaillée en annexe. Des conversions ont été faites pour les animaux entre les unités et les places, de même pour rapporter les points par tuteur de vanille en m². Certaines catégories valorisées dans la CAPL ne peuvent pas être vérifiées à partir des données du RGA, c'est le cas des points par unité autre que le mètre carré ou le nombre d'animaux (ex : feuilles de pandanus, de cocotier à tresser, nombre de tuteurs de pitaya, tonnes de nono, mape ou coprah, tiges de bambous, etc). Le nombre d'exploitations atteignant les 400 points CAPL est donc minimisé dans ce comparatif.

- 3 880 unités sont communes aux deux ensembles d'exploitations : celles comptabilisées au titre du RGA 23 et celles qui atteignent ou dépassent 400 points CAPL.

- 424 unités obtiennent 400 points ou plus CAPL mais ne sont pas valides au regard des seuils du RGA 2023. Ces unités ont en moyenne 1496 points CAPL (avec une médiane à 668 points). Parmi ces unités, 149 exploitants cultivent de la vanille sous ombrage naturel, dont un qui avec 2 700 m² obtient 8 370 points CAPL mais sans atteindre le seuil des 3 000 m² de cultures ornementales, de plantes à parfum, aromatiques et médicinales et pépinières (dont font partie les vanilliers - ombrage naturel). 49 éleveurs possèdent entre 20 et 30 ruches, ce qui leur permet d'atteindre les points CAPL mais pas le seuil correspondant du RGA 2023, 2 exploitations cultivent suffisamment de graines germées pour dépasser les 400 points (côté CAPL, le m² de cultures de graines germées rapporte 20 points). D'autres bénéficient simplement du système de points cumulatifs avec des exploitations plus diversifiées...

- À l'inverse, 200 unités sont valides pour le RGA mais n'atteignent pas le nombre de points CAPL requis. Ces unités ont en moyenne 271 points CAPL. Parmi ceux-là, 42 exploitants ont au moins une truie mère dans leur exploitation. 28 exploitants cultivent 1 000 m² ou plus de légumes frais. 27 exploitants ont des serres de 100 m² ou plus. 22 exploitants ont une SAU de 1 ha ou plus (qui peut être composée en grande partie de jachères et/ou de pâturages, ce qui ne rapporte pas de points dans les calculs actuels de la CAPL). 15 ont plus de 100 poules pondeuses, 14 ont 3 000 m² ou plus de jardins océaniens, etc.

4. PRODUCTIONS ANIMALES

Nombre d'élevages et d'animaux par subdivision

	Bovins		Porcins		Volailles		Poules Pondeuses		Abeilles	
	Élevages	Animaux	Élevages	Animaux	Élevages	Animaux	Élevages	Animaux	Élevages	Ruches
Australes	12	247	179	1 904	24	3 397	22	3 024	15	291
Îles Du Vent	25	1 917	55	10 150	32	221 142	24	164 212	66	2 079
Îles Sous-le-Vent	40	493	27	399	16	12 455	14	12 234	35	1 309
Marquises	99	1 914	146	2 856	16	7 458	12	6 770	55	1 563
Tuamotu- Gambier	0	0	46	704	38	9 676	37	9 461	41	1 339
Total	**176**	**4 571**	**453**	**16 013**	**126**	**254 128**	**109**	**195 701**	**212**	**6 581**

Note de lecture : En 2023, aux Marquises, 99 élevages ont un total de 1 914 bovins.

	Caprins		Équidés		Lapins		Ovins	
	Élevages	Animaux	Élevages	Animaux	Élevages	Animaux	Élevages	Animaux
Marquises	110	7 358	25	312	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Autres subdivisions	71	1 012	39	206	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Total	**181**	**8 370**	**64**	**518**	**6**	**336**	**5**	**96**

n.d. : non disponible

A) L'apiculture en nette augmentation



Le nombre d'apiculteurs a triplé entre 2012 et 2023, avec actuellement 212 apiculteurs. Le nombre de ruches s'élève à 6 581 ruches pour produire, elles ont donc été multipliées par 2,2. Pour rappel, entre 1995 et 2012, une baisse de 10 % du nombre d'apiculteurs avait été observée, mais le nombre de ruches avait presque doublé.

En prenant en compte les 1 135 ruches, ruchettes et/ou nucleis consacrés à l'élevage de reines et d'essaims pour le renouvellement du cheptel ou la vente en plus des 6 581 ruches pour produire, la moitié des apiculteurs ont moins de 30 ruches, un quart en a entre 30 et 50, et un autre quart plus de 50.

Un quart des apiculteurs sont des apicultrices, proportion stable depuis 2012. Au niveau des subdivisions, l'augmentation du nombre d'apiculteurs est générale, mais elle est beaucoup plus importante aux Îles Du Vent (4,7 fois plus d'apiculteurs) et aux Tuamotu-Gambier (5,1 fois plus d'apiculteurs).

Ces augmentations s'expliquent par l'arrêt des importations de miel depuis 2012 ainsi qu'à un effort intense du centre de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA) et de certains acteurs privés à effectuer des formations à l'attention des apiculteurs.

Le miel est destiné à la vente aux professionnels pour 43 % de la production, 47 % pour la vente directe aux particuliers, et 10 % pour le hors vente (autoconsommation, don, etc.).

B) Les élevages porcins en hausse



En 2023, 453 éleveurs de porcs ont été recensés, en nette augmentation comparé à 2012 (+ 60 %), sans toutefois revenir au niveau de 1995 (500 éleveurs). Ces éleveurs ont 16 000 animaux sous leur responsabilité, en augmentation de 18 %. Ainsi, le nombre de porcins par élevage diminue. Cette diminution est à prendre avec précaution en raison du changement de seuils depuis le recensement de 2012. En effet, la possession d'une truie mère suffit pour être considéré comme un éleveur au sens du RGA 2023 alors que ce n'était pas le cas en 2012 où il fallait plus de 10 porcins de plus de 30 kg.

Un quart de ces éleveurs sont des femmes, en augmentation par rapport à 2012, où l'on comptait 20 % d'éleveuses. Les deux tiers des éleveurs supplémentaires se trouvent aux Australes, où leur nombre est multiplié par 2,4.

C) Plus d'élevages bovins, mais moins de bovins ...



En 2023, 176 exploitations élèvent 4 571 bovins. Le nombre de bovins est quasi stable depuis 2012, mais le nombre d'exploitations a augmenté de 41 %.

Les femmes représentent toujours un éleveur de bovins sur cinq. Au niveau des subdivisions, leur nombre est stable aux Australes, en diminution aux Îles Du Vent, et en augmentation aux Marquises et aux Îles Sous-le-Vent.

Concernant les bovins en divagation, ils sont 44 % à l'être aux Marquises (830 têtes), contre seulement 8 % aux Îles Sous-le-Vent, 6 % aux Îles Du Vent et aucun aux Australes.

D) ... de même que pour les caprins



181 exploitations élèvent 8 370 caprins. Ainsi, par rapport à 2012, le constat est le même que pour les bovins, avec des exploitations plus nombreuses mais moins d'animaux.

Le taux de femmes gérant ces exploitations diminue légèrement de 29 à 26,5 %. Seuls les Australes voient leur nombre d'exploitations de caprins augmenter sensiblement.

Tous les caprins sont en divagation aux Tuamotu-Gambier, 58 % aux Marquises, 36 % dans les Îles Du Vent, 10 % dans les Îles Sous-le-Vent et 8 % aux Australes.

E) Davantage d'élevages de volailles par rapport à 2012



Le nombre d'exploitations de volailles augmente sensiblement entre 2012 et 2023, passant de 55 à 126. Les difficultés des grandes exploitations touchées par une épidémie de salmonellose ont en effet conduit à une pénurie d'œufs qui a suscité des installations de petites structures dans les subdivisions éloignées. En parallèle, le CFPPA a fourni sur la période un effort particulier de formation des éleveurs de poules pondeuses et l'accompagnement des éleveurs par la subdivision a été renforcé. Enfin, le développement de nouvelles appellations Bio, poules en plein air et poules au sol a stimulé l'installation de petites exploitations sur les Îles Du Vent, en effet seuls les élevages de ce type peuvent y obtenir une autorisation d'importation de poussins.

Ainsi, le nombre de volailles augmente de 210 000 à 254 000, sachant que pendant la collecte de 2012, la salmonellose avait amputé le total de 40 000 poules pondeuses. L'augmentation réelle est donc relativement faible. Presque 40 % de ces exploitations sont gérées par des femmes, soit presque le double par rapport à 2012. Cette production est toujours très concentrée sur les Îles Du Vent avec 87 % des volailles de la Polynésie française.

Parmi ces 126 éleveurs de volailles en 2023, 109 élèvent des poules pondeuses. Ainsi, environ 43,6 millions d'œufs ont été produits entre septembre 2022 et août 2023, dont 40,8 millions par des poules en cage. Quand il s'agit de poules en cage, les éleveurs vendent à 94 % leur production aux professionnels. Le constat est tout à fait différent pour les autres poules pondeuses (bio, plein air ou au sol), puisqu'un peu moins de la moitié de la production seulement est vendue aux professionnels et un peu moins de la moitié en vente directe aux particuliers. Ainsi, 1 % des œufs des poules élevées en cage est consacré à des destinations hors vente, contre 9 % des œufs des autres poules.

F) Autres élevages



L'élevage d'ovins est toujours très peu pratiqué en Polynésie française (5 exploitations, 96 animaux). Celui de lapins, déjà peu représenté en 2012, a nettement diminué, avec deux fois moins d'éleveurs (6 en 2023) et quatre fois moins de lapins (336 en 2023).

Le nombre d'éleveurs d'équidés augmente de 50 en 2012 à 64 en 2023, quand le nombre d'animaux diminue de 900 à 500 têtes. Les Marquises sont toujours l'archipel où le nombre d'équidés est le plus important (60 % du total en Polynésie française, contre 85 % en 2012). Les équidés sont 57 % à être en divagation aux Marquises, bien plus que dans le reste de la Polynésie française.

5. COPRAHCULTURE

Environ 1 640 producteurs de coprah ayant vendu plus de 2,7 tonnes en 2020, 2021 ou 2022 ont été identifiés grâce aux données de l'Huilerie de Tahiti dans le cadre de la préparation du recensement général de l'agriculture. Un peu moins de 3 % de ces producteurs n'ont pas pu être interrogés ; ils étaient injoignables ou inconnus lors de la phase de collecte et environ 5 % étaient répertoriés en doublon dans les fichiers.

Parmi les producteurs interrogés, près de 7 % ont arrêté définitivement leur activité de production de coprah à la date de l'interrogation. Ainsi, 1 411 producteurs ayant vendu plus de 2,7 tonnes en 2020, 2021 ou 2022 et encore en activité ont pu être enquêtés.

S'ajoutent à eux, 146 producteurs de coprah parmi les exploitants agricoles.

La coprahculture représente une part importante des revenus annuels des producteurs : de 0 à 25 % du revenu pour 14 % des producteurs, entre 25 et 50 % pour 33 %, entre 50 et 75 % pour 23 %, et plus de 75 % pour 30 % des producteurs.

Près de 4 700 cocoteraies ont été exploitées par ces producteurs, dont 10 % en tant que propriétaire plein, 67 % en propriété en indivision et 23 % sous d'autres statuts fonciers (locataires, métayers, etc.), avec une moyenne de 3 cocoteraies exploitées par producteur.

La majorité des producteurs ont conservé la totalité des revenus de la vente du coprah, notamment 74 % des exploitants, 90 % des propriétaires en indivision et 97 % des propriétaires pleins.

La plantation de nouveaux cocotiers est courante, avec un pourcentage élevé de producteurs le faisant parmi les propriétaires pleins (67 %), les propriétaires en indivision (67 %) et les exploitants (53 %). La suppression des anciens cocotiers est également pratiquée, avec un pourcentage notable de producteurs le faisant parmi les propriétaires pleins (34 %), les propriétaires en indivision (15 %) et les exploitants (14 %).

Les méthodes d'entretien des cocoteraies considérées dans le recensement général de l'agriculture sont les suivantes :

- Défrichage / Débroussaillage : Le défrichage consiste à déboiser ou à débarrasser un terrain d'une végétation dense pour le rendre utilisable à des fins agricoles. Le débroussaillage, quant à lui, implique l'élimination des buissons, des broussailles et des petites plantes pour nettoyer le terrain ;

- Fertilisation (engrais) : La fertilisation comprend l'ensemble des pratiques visant à apporter aux plantes les nutriments nécessaires à leur croissance et à leur développement, souvent réalisées par l'utilisation d'engrais ;

- Pose de bagues de cocotiers : Cette pratique agricole consiste à installer des bandes métalliques d'environ 50 cm de large autour du tronc d'un cocotier. Les bagues sont fixées à une hauteur spécifique sur le tronc et ont pour objectif d'empêcher les nuisibles tels que les rats et les crabes de cocotiers d'atteindre les fruits du cocotier.

Plus de 90 % des cocoteraies sont entretenues, quel que soit le statut du producteur sur les cocoteraies exploitées. En 2020, 2021 ou 2022, presque 100 % de ces cocoteraies entretenues le sont via le défrichage/débroussaillage alors que seules 4 % le sont via la pose de bagues et 4 % via la fertilisation.

Lors du recensement en 2023, environ 78 % des cocoteraies n'étaient pas baguées. Près de 18 % l'étaient en partie et seules 4 % de ces cocoteraies étaient totalement baguées.

Différents types de séchoirs sont utilisés par les producteurs de coprah (choix multiples possibles) :

- Environ 54 % des producteurs utilisent un séchoir solaire ;

- Seuls 2 % des producteurs environ utilisent un séchoir thermique ;

- Environ 46 % des producteurs n'utilisent aucun séchoir et sèchent leur coprah sur des bâches au soleil.

ANNEXE : Liste des points CAPL pris en compte

Élevage

Animal présent dans le RGA	Nombre de points
Béliers	35
Bovins Lait ou Viande - Nombre de jeunes en engraissement	35
Bovins Lait ou Viande- Nombre de taureaux reproducteurs	35
Bovins Lait - Nombre de vaches	100
Bovins Viande - Nombre de vaches	40
Brebis	10
Cailles / Dindes et dindons / Oies / Pintades / Autres volailles (non comprises ailleurs)	1
Canards / Poulets de chair et coqs	3
Chevaux - Nombre d'équidés de moins d'un an	35
Chevaux - Nombre d'étalons	100
Chevaux - Nombre d'hongres (mâles castrés)	50
Chevaux - Nombre de juments et ponettes	100
Chèvres + Non à la question "Élevez-vous vos chèvres pour leur lait ?"	10
Chèvres + Oui à la question "Élevez-vous vos chèvres pour leur lait ?"	50
Lapines mères	20
Lapins sevrés en engraissement	5
Nombre de boucs	35
Porcs en engraissement	35
Poules pondeuses d'œufs de consommation	2
Ruches pour produire du miel	20
Ruches, ruchettes et/ou nucleis consacrés à l'élevage de reines et d'essaims pour le renouvellement du cheptel ou la vente	20
Truies en maternité / Truies gestantes ou vides	100
Verrats	35

Cultures

Production dans le RGA	Production valorisée par la CAPL	Points par m²
Aubergine - Plein air ou abri bas	Cultures maraîchères ou légumières de plein champ	0,2
Aubergine - Serre ou abri haut	Cultures sous abri	1
Carotte	Cultures maraîchères ou légumières de plein champ	0,2
Céleri	Cultures maraîchères ou légumières de plein champ	0,2
Champignon	Champignons	8
Chou pommé (vert ou rouge)	Cultures maraîchères ou légumières de plein champ	0,2
Chou wong bok	Cultures maraîchères ou légumières de plein champ	0,2
Concombre - Plein air ou abri bas	Cultures maraîchères ou légumières de plein champ	0,2
Concombre - Serre ou abri haut pleine terre	Cultures sous abri	1
Concombre - Serre ou abri haut hors sol	Cultures sous abri	1
Courgette - Plein air ou abri bas	Cultures maraîchères ou légumières de plein champ	0,2
Courgette - Serre ou abri haut	Cultures sous abri	1
Cresson	Cultures maraîchères ou légumières de plein champ	0,2
Curcuma	Cultures maraîchères ou légumières de plein champ	0,2
Épinard	Cultures maraîchères ou légumières de plein champ	0,2
Gingembre	Cultures maraîchères ou légumières de plein champ	0,2
Fouka	Cultures maraîchères ou légumières de plein champ	0,2
Haricot à écosser	Cultures maraîchères ou légumières de plein champ	0,2
Haricot vert	Cultures maraîchères ou légumières de plein champ	0,2
Haricot long	Cultures maraîchères ou légumières de plein champ	0,2
Herbes aromatiques (basilic, menthe, coriandre, etc.)	Cultures maraîchères ou légumières de plein champ	0,2
Graines germées (soja, alfala, etc.)	Graines germées	20
Laitue ou salade - Plein air ou abri bas	Cultures maraîchères ou légumières de plein champ	0,2
Laitue ou salade - Serre ou abri haut pleine terre	Cultures sous abri	1
Laitue ou salade - Serre ou abri haut hors sol	Cultures sous abri	1
Laitue ou salade - Plein air hors sol	Cultures hors-sol sans abri	0,5
Maïs doux	Cultures maraîchères ou légumières de plein champ	0,2
Melon - plein air	Cultures maraîchères ou légumières de plein champ	0,2
Melon - serre ou abri haut pleine terre	Cultures sous abri	1
Melon - serre ou abri haut hors sol	Cultures sous abri	1
Navet	Cultures maraîchères ou légumières de plein champ	0,2

Production dans le RGA	Production valorisée par la CAPL	Points par m²
Oignon vert - Plein air ou abri bas	Cultures maraîchères ou légumières de plein champ	0,2
Oignon vert - Serre ou abri haut pleine terre	Cultures sous abri	1
Oignon vert - Serre ou abri haut hors sol	Cultures sous abri	1
Oignon vert - Plein air hors sol	Cultures hors-sol sans abri	0,5
Pastèque - plein air	Cultures maraîchères ou légumières de plein champ	0,2
Pastèque - serre ou abri haut pleine terre	Cultures sous abri	1
Pastèque - serre ou abri haut hors sol	Cultures sous abri	1
Persil	Cultures maraîchères ou légumières de plein champ	0,2
Piment	Cultures maraîchères ou légumières de plein champ	0,2
Poireau	Cultures maraîchères ou légumières de plein champ	0,2
Poivron vert - Plein air ou abri bas	Cultures maraîchères ou légumières de plein champ	0,2
Poivron vert - Serre ou abri haut pleine terre	Cultures sous abri	1
Poivron vert - Serre ou abri haut hors sol	Cultures sous abri	1
Poivron couleur - Plein air ou abri bas	Cultures maraîchères ou légumières de plein champ	0,2
Poivron couleur - Serre ou abri haut pleine terre	Cultures sous abri	1
Poivron couleur - Serre ou abri haut hors sol	Cultures sous abri	1
Pomme de terre	Pomme de terre	0,2
Pota (vert ou blanc) - Plein air ou abri bas	Cultures maraîchères ou légumières de plein champ	0,2
Pota (vert ou blanc) - Serre ou abri haut pleine terre	Cultures sous abri	1
Pota (vert ou blanc) - Serre ou abri haut hors sol	Cultures sous abri	1
Pota (vert ou blanc) - Plein air hors sol	Cultures hors-sol sans abri	0,5
Potiron ou autre courge	Cultures maraîchères ou légumières de plein champ	0,2
Radis	Cultures maraîchères ou légumières de plein champ	0,2
Soja	Cultures maraîchères ou légumières de plein champ	0,2
Tomate - Plein air ou abri bas	Cultures maraîchères ou légumières de plein champ	0,2
Tomate - Serre ou abri haut pleine terre	Cultures sous abri	1
Tomate - Serre ou abri haut hors sol	Cultures sous abri	1
Autres	Cultures maraîchères ou légumières de plein champ	0,2

Production dans le RGA	Production valorisée par la CAPL	Points par m²
Banane à cuire (hors fei)	Cultures vivrières	0,2
Fafa	Cultures vivrières	0,2
Fei	Cultures vivrières	0,2
Igname (ufi)	Cultures vivrières	0,2
Manioc (maniota)	Cultures vivrières	0,2
Patate douce (umara)	Cultures vivrières	0,2
Taro (hors fafa)	Cultures vivrières	0,2
Tarua	Cultures vivrières	0,2
Uru	Cultures vivrières	0,2
Autres	Cultures vivrières	0,2
Abiu	Vergers irrigués OU Vergers non irrigués et pandanus	0,1 ou 0,2
Ananas	Ananas	0,1
Avocatier	Vergers irrigués OU Vergers non irrigués et pandanus	0,1 ou 0,2
Banane dessert	Vergers irrigués OU Vergers non irrigués et pandanus	0,1 ou 0,2
Carambolier	Vergers irrigués OU Vergers non irrigués et pandanus	0,1 ou 0,2
Citronnier ou Lime (citron vert)	Vergers irrigués OU Vergers non irrigués et pandanus	0,1 ou 0,2
Grand cocotier	Vergers irrigués OU Vergers non irrigués et pandanus	0,1 ou 0,2
Cocotier nain	Vergers irrigués OU Vergers non irrigués et pandanus	0,1 ou 0,2
Cocotier hybride	Vergers irrigués OU Vergers non irrigués et pandanus	0,1 ou 0,2
Corossolier	Vergers irrigués OU Vergers non irrigués et pandanus	0,1 ou 0,2
Durian	Vergers irrigués OU Vergers non irrigués et pandanus	0,1 ou 0,2
Figuier	Vergers irrigués OU Vergers non irrigués et pandanus	0,1 ou 0,2
Passiflore (fruit de la passion)	Cultures maraîchères ou légumières de plein champ	0,2
Goyavier	Vergers irrigués OU Vergers non irrigués et pandanus	0,1 ou 0,2
Litchi	Vergers irrigués OU Vergers non irrigués et pandanus	0,1 ou 0,2
Longane	Vergers irrigués OU Vergers non irrigués et pandanus	0,1 ou 0,2
Mandarinier	Vergers irrigués OU Vergers non irrigués et pandanus	0,1 ou 0,2
Mangoustanier	Vergers irrigués OU Vergers non irrigués et pandanus	0,1 ou 0,2
Manguier	Vergers irrigués OU Vergers non irrigués et pandanus	0,1 ou 0,2
Mape	Vergers irrigués OU Vergers non irrigués et pandanus	0,1 ou 0,2
Oranger	Vergers irrigués OU Vergers non irrigués et pandanus	0,1 ou 0,2
Pamplemoussier	Vergers irrigués OU Vergers non irrigués et pandanus	0,1 ou 0,2
Papayer	Vergers irrigués OU Vergers non irrigués et pandanus	0,1 ou 0,2
Pitaya	Cultures maraîchères ou légumières de plein champ	0,2
Pommier-cannelle	Vergers irrigués OU Vergers non irrigués et pandanus	0,1 ou 0,2
Pommier-étoile	Vergers irrigués OU Vergers non irrigués et pandanus	0,1 ou 0,2
Ramboutan	Vergers irrigués OU Vergers non irrigués et pandanus	0,1 ou 0,2
Raisin de table	Vergers irrigués OU Vergers non irrigués et pandanus	0,1 ou 0,2
Raisin de cuve	Vergers irrigués OU Vergers non irrigués et pandanus	0,1 ou 0,2

Production dans le RGA	Production valorisée par la CAPL	Points par m²
Autres agrumes (clémentine, pomelo, etc.)	Vergers irrigués OU Vergers non irrigués et pandanus	0,1 ou 0,2
Divers cultures fruitières	Vergers irrigués OU Vergers non irrigués et pandanus	0,1 ou 0,2
Bois d'œuvre		
Alpinia (opuhi)	Cultures florales ou ornementales de plein champ	0,4
Anthurium - plein champ	Cultures florales ou ornementales de plein champ	0,4
Anthurium - sous ombrière	Autres cultures sous-ombrière	0,5
Anthurium - sous serre	Cultures sous abri	1
Chrysanthème - plein champ	Cultures florales ou ornementales de plein champ	0,4
Chrysanthème - sous ombrière	Autres cultures sous-ombrière	0,5
Chrysanthème - sous serre	Cultures sous abri	1
Feuillage (cordyline, croton, aglaonema, misère, etc.) - plein champ	Cultures florales ou ornementales de plein champ	0,4
Feuillage (cordyline, croton, aglaonema, misère, etc.) - sous ombrière	Autres cultures sous-ombrière	0,5
Feuillage (cordyline, croton, aglaonema, misère, etc.) - sous serre	Cultures sous abri	1
Gerbera - plein champ	Cultures florales ou ornementales de plein champ	0,4
Gerbera - sous ombrière	Autres cultures sous-ombrière	0,5
Gerbera - sous serre	Cultures sous abri	1
Héliconia	Cultures florales ou ornementales de plein champ	0,4
Hibiscus	Cultures florales ou ornementales de plein champ	0,4
Lys - plein champ	Cultures florales ou ornementales de plein champ	0,4
Lys - sous ombrière	Autres cultures sous-ombrière	0,5
Lys - sous serre	Cultures sous abri	1
Orchidées - plein champ	Cultures florales ou ornementales de plein champ	0,4
Orchidées - sous ombrière	Autres cultures sous-ombrière	0,5
Orchidées - sous serre	Cultures sous abri	1
Pandanus toiture (rau'oro)	Pandanus	0,1
Pandanus vannerie (pae'ore)	Pandanus	0,1
Rose de pocelaine et torche	Cultures florales ou ornementales de plein champ	0,4
Rosier - plein champ	Cultures florales ou ornementales de plein champ	0,4
Rosier - sous ombrière	Autres cultures sous-ombrière	0,5
Rosier - sous serre	Cultures sous abri	1
Tiare Tahiti	Cultures florales ou ornementales de plein champ	0,4
Autres fleurs annuelles (ou tempérées) - plein champ	Cultures florales ou ornementales de plein champ	0,4
Autres fleurs annuelles (ou tempérées) - sous ombrière	Autres cultures sous-ombrière	0,5

Production dans le RGA	Production valorisée par la CAPL	Points par m²
Autres fleurs annuelles (ou tempérées) - sous serre	Cultures sous abri	1
Autres fleurs tropicales (strelitzia, canna, calathea, costus, etc.)	Cultures florales ou ornementales de plein champ	0,4
Cacaoier	Plantes aromatiques, épices ou médicinales, kava	0,3
Caféier	Café sous ombrage	0,05
Canne à sucre	Canne à sucre	0,02
Hibiscus (comestible)	Plantes aromatiques, épices ou médicinales, kava	0,3
Moringa	Plantes aromatiques, épices ou médicinales, kava	0,3
Nono	Plantes aromatiques, épices ou médicinales, kava	0,3
Poivrier	Plantes aromatiques, épices ou médicinales, kava	0,3
Tamanu	Plantes aromatiques, épices ou médicinales, kava	0,3
Vanillier - ombrage naturel	Vanille sous ombrage naturel ou tuteur naturel (conversion en m²)	3,1
Vanillier - serre ou ombrière	Vanille sous ombrage artificiel ou tuteur artificiel (conversion en m²)	3,1
Autres (cannelle, santal, bancoulier, etc.)	Plantes aromatiques, épices ou médicinales, kava	0,3
Ornementales (plantes vertes et potées fleuries, orchidées, etc.)	Pépinières	0,5
Fruitières	Pépinières	0,5
Maraîchères, aromatiques	Pépinières	0,5
Médicinales	Pépinières	0,5
Pâturage/Prairie naturelle		
Pâturage/Prairie améliorée		
Maïs fourrage et ensilage	Céréales, oléagineux, protéagineux	0,02
Sorgho	Céréales, oléagineux, protéagineux	0,02
Autres		
Jachère		
Jachère améliorée (plantée, engrais vert)		

Les surfaces de jardins océaniens sont comptabilisées comme des vergers. Ainsi, ils obtiennent 0,2 point par m² s'ils sont irrigués et 0,1 point s'ils ne le sont pas.

Les producteurs de coprah identifiés via l'Huilerie de Tahiti comme ayant vendu 2,7 tonnes de coprah ou plus en 2020, 2021 ou 2022 sont inclus dans les unités éligibles respectant les critères de la CAPL.

Éditeur Institut de la statistique de Polynésie française
Collection Points Référence
Numéro 1427
Auteurs de la publication Nathalie DUBREU, Eric MIGNARD, Heimana VICENTE
Rédactrice en chef Nadine RESNAY
Directrice de la publication Nadine JOURDAN
Dépôt légal Juillet 2024
Informations Immeuble Uupa - 1er étage 15 rue Édouard Ahnne
BP 395 - 98 713 Papeete - Tahiti - Polynésie française

Téléphone +689 40 47 34 34
Courriel ipsf@ispf.pf
Copyright ISPF, Papeete 2024
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée.
ISSN ISSN : 1247-7370

DAG DIRECTION DE L'AGRICULTURE
Pū fa'aterera'a nō te 'ohipa fa'a'apu

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE
PŪ NUMERARA'A RAU NO PŌRINETIA FARĀNI
Cultiver l'information et alimenter les idées